

**Délégation départementale d'Eure-et-Loir**

**ARRÊTÉ N° 2019-DD28-OSMS-INTERIM-0010 PORTANT NOMINATION DE MADAME  
Isabelle TRAVERS, ATTACHÉE D'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE À L'EHPAD  
« LES BLEUETS » - BREZOLLES, EN QUALITÉ DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DES  
EHPAD « Résidence PÉRIER » - SENONCHES et « Les Bleuets » - BREZOLLES**

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 09 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu la décision n° 2015 DG-0032 du 02 novembre 2015 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire nommant Monsieur Denis GELEZ, délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la décision portant délégation de signature n° 2019-DG-DS28-0001 en date du 04 mars 2019 portant modification de la décision n° 2018-DG-DS28-0004 en date du 10 décembre 2018

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction commune des EHPAD « Résidence PÉRIER » - SENONCHES et « les Bleuets » - BREZOLLES pour en garantir la continuité de fonctionnement du 07 mai 2019 jusqu'au 13 janvier 2020 ;

Considérant l'accord de Madame Isabelle TRAVERS, pour assurer l'intérim de la direction commune des EHPAD « Résidence PÉRIER » - SENONCHES et « Les Bleuets » - BREZOLLES à compter du 07 mai 2019 jusqu'au 13 janvier 2020 ;

Vu l'accord de Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir sur le principe de l'intérim ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Isabelle TRAVERS, est chargée d'assurer les fonctions de directeur intérimaire des EHPAD « Résidence PÉRIER » à SENONCHES et « Les Bleuets » à BREZOLLES à compter du 07 mai 2019 jusqu'au 13 janvier 2020.

**Article 2** : Conformément à l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2014 du 13 octobre 2014, II – 2°, il est décidé d'attribuer à Madame Isabelle TRAVERS, Attachée d'Administration Hospitalière à l'EHPAD « Les Bleuets » - BREZOLLES une indemnité de 580 € pour l'intérim de la direction commune effectué pendant la période du 07 mai 2019 au 13 janvier 2020.

**Article 3** : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e), par :

- un recours gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre- Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – B.P. 74409 - 45044 ORLÉANS Cedex 1
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS Cedex 1

**Article 4** : Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir, Madame la Présidente du Conseil d'Administration de l' EHPAD « Résidence PÉRIER » - SENONCHES et Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les BLEUETS » - BREZOLLES, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Isabelle TRAVERS.

Chartres, le **1<sup>er</sup> 6 AVR. 2019**

P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,  
Responsable du pôle « Offre Sanitaire et Médico-Sociale »

  
Gérald NAULET